



INNOVER & AGIR
POUR L'EMPLOI

Appel à projets 2026 – 2028
Formation des salariés des SIAE du Grand Est
Action mutualisée

Objet	Pour répondre aux besoins de formation identifiés dans leurs entreprises, les SIAE ayant co-rédigé ce cahier des charges souhaitent retenir un ou plusieurs organismes de formation en capacité de former un ou plusieurs groupes de salariés dans le domaine suivant :
Intitulé de l'action	Nettoyage de locaux professionnels et écogestes - SIAE Vallée de la Bruche
SIAE concernées	Structures d'Insertion par l'Activité Economique du secteur de la Vallée de la Bruche
Date et heure limite de remise des offres	Lundi 29 septembre 2025 à MIDI

Clauses administratives particulières

Durée de la commande	Le présent appel à projet concerne une période exécutive située entre le 1 ^{er} janvier 2026 et le 31 mars 2029.
Modalités particulières de présentation des offres	Le prestataire fait son offre sur la base d'une offre cadre répondant aux exigences du cahier des charges ci-dessous. La décomposition du prix par session et par tranche annuelle devra indiquer la revalorisation éventuelle pour les tranches annuelles 2027 et 2028.
Modalités de contractualisation des prestataires retenus	Dans le cadre d'un financement de la Région Grand Est (PRIAE) : sur la base des documents de sous-traitance (DC4 et engagement) acceptés par l'entité adjudicatrice, un bon de commande sera transmis au prestataire retenu après acceptation de son offre et validation des financements par la Région Grand Est. Aucune session réalisée en dehors des volumes commandés ne pourra faire l'objet d'un paiement.
Pièces constitutives de l'offre de prestation	1. Un contenu pédagogique de la formation détaillé et modulé en heures 2. Un devis détaillé de la formation indiquant : - les moyens matériels et humains mobilisés, - le coût de l'heure- groupe et la façon dont il est calculé, - le coût à la place pour 1 stagiaire. 3. Un bordereau de prix pour 3 exercices budgétaires. 4. Un planning de formation comportant des dates de bilans (il pourra être rediscuté avec les SIAE bénéficiaires, selon leurs besoins et la période d'obtention des financements) 5. Les preuves de respect des obligations relatives à la certification Qualiopi de l'organisme de formation (décret n° 2021-1851). 6. Une attestation en cours de validité pour les formations soumises à autorisations réglementaires. 7. Le protocole des conditions sanitaires, si besoin.
Informations liées au fonctionnement du programme	Cette action de formation est susceptible d'être financée par le FSE, ce qui implique l'application des règles de gestion et de répondre aux exigences de contrôle correspondantes. Des modèles de document liés à ces règles seront transmis à l'organisme de formation retenu, le cas échéant. La mise en œuvre des actions financées à l'heure-groupe est conditionnée à la constitution et au maintien d'un <u>nombre minimum de 8 participants</u>, sauf dérogation exceptionnelle accordée par IAE Grand Est en lien avec les financeurs des actions.

RGPD – Protection des données à caractère personnel	Concerne la conformité à la loi informatique et libertés et au règlement général sur la protection des données. Dans le cadre du marché PRIAE est incluse la collecte de données à caractère personnel. L'URSIEA, structure coordinatrice (SC), doit fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement, l'information relative aux traitements de données qu'il réalise. En tant que sous-traitant et intervenant dans le process de collecte de données et d'information, le prestataire retenu, complètera dans URSiFormA (logiciel de gestion de formation de la SC), la confirmation de la présence, le 1^{er} jour de formation, de chaque salarié inscrit, ainsi que la remise à chacun de la Notice RGPD. En effet, le jour du démarrage de la formation, le prestataire retenu a l'obligation d'informer oralement les stagiaires du traitement de ses données personnelles. Il remettra à chaque stagiaire une Notice RGPD transmise par la SC.
Etats d'avancement & données de réalisation	Dans le cadre du PRIAE, la SC doit prévoir les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme. En tant que sous-traitant, le prestataire retenu s'engage à fournir les données concernant l'action de formation dans les conditions suivantes : il saisira, par action de formation, directement sur URSiFormA, les données concernant la réalisation de l'action de formation : <u>la confirmation de l'entrée en formation de chaque stagiaire et le nombre d'heures réalisées par stagiaire</u>. Il saisira également toute sortie effective de formation en temps réel, afin que la Chargée de Gestion Administrative et Financière (CGAF) en informe la Région dans un délai de 3 jours. En fin de formation, le prestataire retenu devra compléter dans URSiFormA, pour chaque stagiaire, les <u>résultats de réalisation de l'action de formation</u> : objectifs à atteindre, certification et projet professionnel. Ces données seront importées par la CGAF dans le Système d'Information ATHENA de la Région.

Modalités de choix du prestataire

Critères de choix	Le choix du prestataire retenu sera effectué par les SIAE destinataires de la réponse à ce cahier des charges en lien avec le(a) chargé(e) de mission formation concerné(e). Les offres seront étudiées sur la base des critères instaurés par la certification Qualiopi, le décret qualité (n°2015-790) ainsi que du coût proposé, pondérés de la manière suivante : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Notation</th><th>Critère</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>note sur 5</td><td>1. Identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé</td></tr> <tr> <td>note sur 2,5</td><td>2. Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires</td></tr> <tr> <td>note sur 2,5</td><td>3. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation</td></tr> <tr> <td>note sur 5</td><td>4. Qualification professionnelle et formation continue des personnels chargés des formations</td></tr> <tr> <td>note sur 2,5</td><td>5. Conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus</td></tr> <tr> <td>note sur 2,5</td><td>6. Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires et les prescripteurs de l'action</td></tr> <tr> <td>note sur 20</td><td>7. Coût de la formation</td></tr> </tbody> </table> En cas de désistement d'un prestataire au cours des programmations 2026-2027-2028, IAE Grand Est pourra retenir la seconde proposition la plus adaptée sans relancer une nouvelle mise en concurrence.	Notation	Critère	note sur 5	1. Identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	note sur 2,5	2. Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	note sur 2,5	3. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation	note sur 5	4. Qualification professionnelle et formation continue des personnels chargés des formations	note sur 2,5	5. Conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus	note sur 2,5	6. Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires et les prescripteurs de l'action	note sur 20	7. Coût de la formation
Notation	Critère																
note sur 5	1. Identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé																
note sur 2,5	2. Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires																
note sur 2,5	3. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation																
note sur 5	4. Qualification professionnelle et formation continue des personnels chargés des formations																
note sur 2,5	5. Conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus																
note sur 2,5	6. Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires et les prescripteurs de l'action																
note sur 20	7. Coût de la formation																
Modalités de remise	La réponse au cahier des charges devra être transmise via URSiFormA au plus tard à la																

des offres	date limite indiquée en première page.
	Le non-respect des modalités de remise des offres est éliminatoire.
Destinataires de la réponse : SIAE évaluatrices et CMF	Christelle MAGALHAES - SERVIR : christelle.magalhaes@servirplus.com Cathy CHARTON - BRUCHE EMPLOI: encadrantetechnique@orange.fr Philippine JAQUET - ursiea : philippine.jaquet@ursiea.org

Cahier des charges

Description de l'action	Les SIAE de la Vallée de la Bruche souhaitent former leurs salariés au nettoyage, à la désinfection des locaux professionnels et au bionettoyage.
Public	Les personnes concernées sont salariés des structures d'insertion de la Vallée de la Bruche qui exercent des activités dans le domaine de la propreté. Elles peuvent avoir des niveaux hétérogènes en français, mais savent se faire comprendre, comprennent les consignes et ont des bases à l'écrit, pour être autonomes dans un contexte professionnel. Elles ont un niveau hétérogène. Le démarrage de la formation est conditionné à la constitution d'un groupe minimum de 8 participants, sauf dérogation accordée par la structure de coordination en concertation avec le financeur de l'action.
Objectifs de l'action	A l'issue de la formation, les salariés seront en mesure de : 1) Réaliser le nettoyage de tous types de locaux professionnels : Effectuer le nettoyage de locaux tels que les crèches, bureaux professionnels tertiaires, lieux culturels, cabinets médicaux, salles de sports, centres socio-culturels, mairies, copropriétés, etc. Utiliser les protocoles, produits et matériels adéquats, souvent mis à disposition par le client. S'adapter aux différents types de surfaces, ainsi qu'à la demande du client et aux spécificités des locaux à nettoyer (alarmes, écran, papiers sur le bureau etc.). Organiser leurs tâches de manière cohérente (ex : ne pas laver pas les toilettes avant le bureau), en respectant un planning d'exécution. Sécuriser le lieu d'exécution des tâches (balisage...). S'adapter aux spécificités du nettoyage professionnel par rapport au nettoyage chez un client particulier. 2) Mettre en œuvre les techniques d'entretien éco-responsables dans les métiers de la propreté : Comprendre et appliquer le tri et le recyclage des déchets, Connaitre et appliquer les techniques de nettoyages écoresponsables Comprendre la logique de gestion de la consommation de fluides (eau, gaz, électricité), Connaitre, savoir confectionner et utiliser des produits non dangereux. 3) Avoir une posture professionnelle adaptée Être en capacité de renseigner les supports de suivi (horaire, lieu...) Veiller à la traçabilité de leur prestation. S'adapter aux conditions et au rythme des personnes qui travaillent dans les locaux. Connaitre et appliquer les règles de discrétion. Les thématiques suivantes seront également abordées : - autocontrôle des locaux avant le départ, - savoir rendre compte, - gestion des stocks : signalement quand il manque des choses, - règles de sécurité et travail en hauteur.
Démarche pédagogique	La formation sera fortement basée sur la pratique des gestes professionnels et des mises en situations réelles de travail. L'organisme de formation s'appuiera pour cela sur un plateau technique. La pédagogie : - doit être adaptée aux niveaux, profils et activités professionnelles des salariés, - sera participative et ludique : elle intégrera des jeux de rôle et mises en situation.

Les supports utilisés seront visuels et l'écrit sera limité. Le formateur veillera à encourager les échanges interpersonnels.

Un document récapitulant les contenus de formation essentiellement basée sur l'illustration sera remis aux participants.

Calendrier et rythme

La formation aura une durée de 28h, à raison de 4 journées de 7 heures, 2 journées sur deux semaines consécutives.

Lieu et matériel

Le lieu devra être accessible en transport au commun dans le secteur de la Vallée de la Bruche.

Le lieu et le matériel nécessaires à la réalisation de l'action sont à la charge de l'organisme de formation.

Suivi de l'action

L'organisme de formation s'engage à :

1. participer aux réunions de lancement des actions mutualisées le cas échéant. A l'issue de ces rencontres, il réalisera à l'attention des SIAE et des stagiaires une fiche synthétique de l'action présentant succinctement les objectifs et contenus de la formation, les informations concernant sa mise en œuvre (durée, calendrier, horaires, lieu) et les noms et coordonnées des référents (SIAE et OF).

2. informer les salariés en parcours d'insertion sur l'action. Il transmettra aux SIAE, en amont de la formation, une fiche de présentation comportant : objectifs pédagogiques, modalités de sélection (pré-requis, critères d'accès), les financeurs de l'action, le calendrier, les coordonnées des personnes référentes au sein de l'organisme et les ressources documentaires et modalités d'accès à ces ressources. Au démarrage de l'action, il remettra le règlement intérieur et le protocole sanitaire (si besoin) aux stagiaires, et prévoira l'élection de délégués des stagiaires pour toute action supérieure ou égale à 200h (dans un délai de 15 jours à un mois).

3. gérer l'organisation et la restitution des réunions de bilans intermédiaires et finaux. Les modalités (nombre, dates et déroulement des bilans) sont convenues avec les SIAE et le(a) chargé(e) de mission formation en réunion de lancement.

4. transmettre de manière hebdomadaire les émargements des séances par mail aux différents employeurs. Pour les actions relevant des compétences clés, les émargements préciseront les noms des employeurs et mentionneront les salariés absents. Le(a) chargé(e) de mission formation devra également être destinataire de ces envois. En sus de cette transmission, les déposer sur le logiciel UrsiFormA.

5. remettre des attestations de compétences détaillées / portefeuilles de compétences aux stagiaires en fin de formation, ainsi qu'une copie aux accompagnateurs socioprofessionnels.

La réponse au cahier des charges devra comporter un modèle du document proposé.